

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 27 JANVIER 2021

07 Objet : ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE « LE CAUDAN » SITUEE SUR LA COMMUNE DE CALIGNAC - FIXATION DES TARIFS DE COMMERCIALISATION DES LOTS

N° Ordre : DE-006-2021-B

Rapporteur : Nicolas Lacombe, Vice-Président Aménagement et Développement Economique
Nomenclature : 3.5 Actes de gestion du domaine public

L'an deux mille vingt et un, le 27 janvier à 19h, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Lavardac, après convocation du 20 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (50) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Georges BARBARA, Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ,

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (2) :

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Patrick GOLFIER à M. Nicolas LACOMBE,

Membre absent excusé (1) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 50

Votants : 52

Absents : 3

- Dont « pour » : 52

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 2

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté définissant sa composition et ses compétences et notamment son exercice de la compétence obligatoire « Développement économique »,

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement et Développement Economique en réunion du 13 janvier 2021 qui expose que :

La zone d'activités du Caudan est la seule zone viabilisée à ne pas avoir de tarifs fixes. Les prix sont à négocier et les ventes à délibérer au fur et à mesure qu'elles se présentent, ce qui pose des problèmes de gestion, de lisibilité et de réactivité pour la commercialisation des terrains.

Après avoir considéré la comparaison des prix pratiqués jusqu'alors sur la zone d'activités dans une fourchette comprise entre 9,80€ et 13,64€ HT/m²,

La commission Aménagement et Développement Economique s'est positionnée sur un prix fixe au mètre carré de 11 € HT sur la ZA du Caudan et soumet son avis en Conseil.

Le Conseil Communautaire
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De fixer le prix de vente** des terrains de la Zone d'Activités Economiques « Le Caudan » située à CALIGNAC à 11€ HT /m² ;

► **D'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Aménagement et du Développement Economique** à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération, et à procéder à la signature des compromis de vente et/ou actes de vente correspondants pour cette zone d'activités économiques dans le respect des conditions rappelées plus haut.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

